

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique

(Suite)

CONVENTION DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

Une de mes premières pensées en assumant les devoirs de ma charge fut de réunir en convention les inspecteurs d'écoles de la province, afin de faire leur connaissance, de connaître leurs idées et d'obtenir d'eux une expression d'opinion sur différents sujets concernant l'instruction publique.

Cette convention a eu lieu à Saint-Hyacinthe, au mois d'août dernier, et le programme suivant, qui avait été rédigé plusieurs semaines à l'avance, fut soumis aux délibérations :

Québec, 29 juin 1895.

*A Messieurs les inspecteurs d'écoles
de la province de Québec.*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que je désire conférer avec vous sur les meilleurs moyens à prendre pour faire exécuter fidèlement nos lois et nos règlements scolaires ; c'est pourquoi j'ai cru devoir vous convoquer en assemblée générale, à Saint-Hyacinthe, pour le mercredi et le jeudi, 21 et 22 août prochain.

Cette réunion me permettra de faire la connaissance personnelle de chacun de vous, et nous fournira l'occasion d'établir entre nous une conformité d'action qui ne pourra qu'être profitable au perfectionnement de notre système d'enseignement.

Je vous prie de préparer d'avance vos notes sur les sujets que vous désirez traiter, afin qu'il n'y ait qu'à les discuter lors de la réunion, et de vouloir bien me laisser, par écrit, le résumé de vos remarques.

Je désire que vous vous occupiez spécialement à cette assemblée de la discussion des sujets qui suivent :

1^o *Programme d'études* :—Des moyens à prendre pour que le programme d'études approuvé soit fidèlement suivi dans les écoles ;

2^o *Rapports concernant les maisons d'éducation supérieure* :—Divergences que l'on constate souvent entre les rapports annuels de ces institutions et les bulletins des inspecteurs d'écoles ; moyens de les éviter ;

3^o *Conférences pédagogiques* :—Serait-il à propos de remplacer la première visite annuelle de l'inspecteur par une série de conférences aux instituteurs et aux institutrices ?

4^o *Traitements des instituteurs et des institutrices* :—Serait-il opportun que la loi fixât un minimum ?

5^o Des réformes à opérer dans l'enseignement :

1^o *de l'arithmétique* ;

2^o *de l'agriculture*.

Cependant toute autre communication de votre part sera reçue avec plaisir, et vous voudrez bien me faire connaître, le plus tôt possible, les sujets que vous avez l'intention de soumettre à la discussion.

Vos frais de voyage vous seront remboursés par mon département.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs les inspecteurs,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LABRÈRE,

Surintendant.

J'ai eu lieu de me féliciter de la tenue de ce congrès qui, j'ai raison de le croire, aura d'excellents résultats. La discussion des divers articles du programme a été intéressante autant que courtoise ; des travaux sérieux et bien faits ont été soumis à la convention, et les inspecteurs m'ont paru animés du désir sincère de faire progresser l'instruction primaire.

Sur les 42 inspecteurs que possède la province, 39 ont assisté aux séances de la convention qui, après deux jours de délibérations, s'est terminée par une série de vœux que je crois devoir reproduire ici :

1^{er} vœu.—“ Que les établissements qui préparent les candidats aux examens pour les brevets de capacité soient tenus d'adopter un programme comprenant, dans une sphère plus élevée, toutes les matières du cours d'études approuvé, en donnant une large place à la science pédagogique.”